



Groupe de travail de la CCN 51

Compte-rendu de la réunion du 9 mars 2012 à la FEHAP



Les employeurs remettent sur table un document concernant les points soumis aux travaux de notre groupe de travail (consultable sur le site fédéral - rubrique commune UFSP/UFAS.

Point sur l'évolution de l'ancienneté

Le document reprend les propositions de la CGC/CFE et de la CFTC, lors du dernier groupe de travail. La CFTC conteste les chiffres et propose 37 % sur 41 années et non pas 35 % sur 41 ans.

La CFE/CGC demande des propositions plus bénéfiques pour les salariés sur l'évolution de l'ancienneté.

Remarque de la CGT : Notre proposition de 1 % d'augmentation de la valeur du point par an tout au long de la carrière n'a pas été retenue ; pire, elle n'apparaît même pas sur le document de travail !

La FEHAP répond que cette proposition est connue, c'est pour cette raison qu'elle n'apparaît pas dans le document, elle sera rajoutée à notre demande pour la prochaine fois.

Les organisations syndicales demandent son chiffrage. La FEHAP dit que c'est assez compliqué à réaliser, mais une communication sur ce chiffrage sera réalisée.

La CGT fait remarquer que cela fait quand même plus de deux ans et demi qu'elle le demande !

La CGT profite de son intervention pour dénoncer le

mauvais traitement subi par les négociateurs lors du dernier groupe de travail et s'interroge, à nouveau, sur la volonté de la FEHAP de vouloir négocier et surtout aboutir !

Le document comporte, entre autre, la pyramide des âges dans la CCNT 51 : celle-ci est une étude à partir des chiffres de la FEHAP, et non au niveau de la branche. Il en ressort : 172 000 ETP, soit 220 000 salariés dans les établissements adhérents à la CCNT 51, alors que les études de la branche annoncent 40 000 salariés de plus travaillant dans des établissements non adhérents à la CCNT 51. Cela correspond à 260 000 salariés pour lesquels la CCNT s'applique en tout ou partie.

Il apparaît que la tranche des 40 à 55 ans est majoritaire en nombre. Il faut retenir qu'il n'y a pas de lien mesurable entre l'âge et l'ancienneté.

Pour tous les autres points, il n'y a - à ce jour - aucune avancée ! La FEHAP reste obstinée sur ses propositions en ce qui concerne le paiement des heures supplémentaires, les indemnités de licenciement, la reprise d'ancienneté, la promotion, la prime décentralisée, les attributions des délégués du personnel...

A ce jour, la CGT constate que la CFE/CGC et la CFTC continuent de faire des propositions, mais FO semble entrer également dans un processus de négociations.

La CGT ne peut envisager des évolutions négatives de la CCNT 51 et continue de porter notre Convention Collective Unique et Etendue (CCUE) CGT.

